

Un nouveau plan national d'actions pour la sauvegarde des milieux humides

Dossier de la rédaction de H2o
June 2014

Le 15 juin 2014, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, en visite dans le marais poitevin, a lancé le 3^e plan national d'actions pour la sauvegarde des milieux humides.

Ce nouveau plan quinquennal (2014-2018) poursuit quatre objectifs qui s'articulent autour d'une cinquantaine d'actions : 1. Renforcer la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et dans la lutte contre le changement climatique ; 2. Mettre en place une véritable stratégie de préservation et de reconquête de leurs fonctions que ce soit en métropole ou en Outremer en associant l'ensemble des acteurs mobilisés ; 3. Développer une carte de référence à l'échelle nationale pour disposer rapidement d'une vision globale de la situation de ces milieux ; 4. Développer la connaissance et de la formation à la gestion de ces milieux.

Alors qu'entre 50 et 66 % des milieux humides ont un usage agricole (principalement en tant que prairies), la valeur de l'ensemble des services rendus par les milieux humides s'établit dans une fourchette de 1 200 à 6 700 euros par hectare selon les contextes et les types de milieux humides (vallée, marais etc.). 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des milieux humides cependant que 38 % des milieux humides sont affectés par l'eutrophisation et 31 % par les produits phytosanitaires.

Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018